

Règlement du travail de brevet

1. Objectifs

Le travail de brevet fait partie intégrante de l'examen fédéral. Sa réussite constitue l'une des conditions à remplir pour obtenir le brevet fédéral d'accompagnateur de randonnée.

Le travail de brevet est produit par le candidat. Il est original et inédit. Il apporte des éléments nouveaux à l'activité professionnelle d'accompagnateur de randonnée.

Le travail de brevet permet au candidat de :

- témoigner de ses aptitudes professionnelles ;
- montrer ses capacités à intégrer les connaissances théoriques et pratiques aussi bien dans les phases de préparation que sur le terrain ;
- communiquer des recherches, expériences et réflexions.

Le travail de brevet doit renforcer l'employabilité du futur breveté, il est donc fortement recommandé de produire un produit touristique vendable.

2. Références légales et réglementaires

Le règlement concernant l'examen professionnel « Accompagnateur de randonnée » ainsi que ses directives fixent les références légales et réglementaires.

Dans le règlement d'examen, il est notamment mentionné que les candidats sont admis à l'examen fédéral sous réserve de la soumission du travail de brevet dans les délais (chiffre 3.31).

La liste des critères de compétences selon 4.3 des directives sert de base à l'évaluation.

3. Le travail de brevet

Le candidat peut choisir parmi les deux types de travaux de brevet suivants :

- Produit touristique vendable à l'intention d'un ou plusieurs clients (thématique et planification de la randonnée, ainsi qu'un *business plan*) ;
- Outil de travail pour la pratique de la profession, par exemple : mémento et son application, aspect du contexte de travail, mise en valeur d'une réserve naturelle, etc.

Organisation et accompagnement

La Comex réceptionne le travail fini, mais n'accompagne pas le candidat dans le processus d'élaboration. Par contre, il est conseillé au candidat de se faire accompagner (coacher) dans sa démarche, notamment concernant le choix du thème du travail, la structuration du document et de la soutenance orale. L'accompagnement peut être réalisé par des prestataires de formation, des professionnels actifs ou toute autre personne que le candidat choisit.

Les frais éventuels de cet accompagnement sont à la charge du candidat.

Forme

Pour être recevable, le travail de brevet doit respecter les normes de présentation décrites ci-après :

Le travail de brevet doit comporter un maximum de **25 pages** A4 tout compris (pages de 40 à 45 lignes de 65 caractères chacune), comportant un minimum de 40'000 caractères (outil statistique du traitement de texte). Un maximum de 10 pages supplémentaires d'annexes est accepté.

Le travail de brevet doit comporter :

- Une page de couverture avec un titre, le nom du candidat et son adresse, ainsi que la date de dépôt et la mention "travail réalisé pour l'obtention du brevet fédéral d'accompagnateur de randonnée" ;
- La mention signée et datée : « j'atteste sur l'honneur d'avoir réallisé ce travail personnellement, sans aide non autorisée.»
- Une table des matières qui énumère les titres de chapitres, en une page A4 maximum ;
- Un résumé du travail de travail de brevet sur une demi-page au maximum ;
- Une introduction précisant les motivations du choix du sujet, les objectifs poursuivis, ainsi qu'une définition concise du sujet de travail de brevet étudié et de son actualité ;
- Une partie développement du sujet étudié, assortie d'une présentation du matériel recueilli sur le sujet, d'une analyse personnelle et d'éventuelles propositions ;
- Une conclusion qui résume le sujet développé et les réponses apportées par le candidat ;
- Des illustrations (images, graphiques, dessins, ...) légendées qui soutiennent le texte ;
- Un référencement complet (bibliographie, crédit photographique, sites internet, ...) des documents et ouvrages utilisés pour le travail de brevet ;
- Des annexes éventuelles présentant les éléments complémentaires utilisés et cités dans le texte du travail de brevet.

Un travail plagié n'est pas recevable.

Reddition et archivage

Le travail de brevet doit être déposé en **3 exemplaires** au secrétariat de la Comex. **Une copie supplémentaire, sous forme électronique** (CD, DVD, clé USB) dans deux formats (traitement de texte et *.pdf) doit être également déposée en même temps à des fins d'archivage.

Utilisation des sources, plagiat

Il est légitime d'inclure dans le texte des citations pour accompagner ses propres réflexions. Elles doivent être clairement identifiées (cf. ..., voir ..., com. pers. , réf., ...). Elles ne doivent pas dépasser quelques lignes, sauf situation particulière, clairement motivée.

Toutes les sources doivent être référencées (livres, revues, pages internet, communications orales, ...) et le cas échéant (non libre de droit) autorisées (images, cartes, photos de tiers, ...).

Reproduire des sources en dehors de ces indications est considéré comme du plagiat.

4. Calendrier

Le travail de brevet doit être remis au minimum trois mois avant le début de l'examen.

5. Thèmes

Le sujet du mémoire doit avoir un rapport évident et direct avec la profession.

6. Évaluation

Principes généraux :

- Chaque critère d'évaluation est noté de 1 à 6 ;
- Les éléments d'évaluations mentionnés dans le tableau ci-dessous servent de guide à l'évaluation, ils n'ont pas de points attribués en propre ;

- La liste des critères de compétences selon 4.3 des directives sert de base à l'évaluation ;
- Un travail plagié est un motif d'exclusion de l'examen.

Note (1-6)	Critères d'évaluation	Eléments d'évaluation principaux	Remarques *
.../6	A. Appréciation synthétique	Répond aux exigences de l'activité professionnelle selon le profil professionnel. Lien de la pratique.	
.../6	B. Aspects formel du travail	Respect du cadre, page de couverture, table des matières, résumé, structure du travail de brevet (introduction, développement, conclusion), illustrations, bibliographie, annexes Style et justesse de l'écriture	
.../6	C. Contenus et méthodologie	Relation évidente et directe avec la profession, qualité du fil conducteur, capacité à exposer le thème, les motivations et les recherches, originalité et aspects novateurs	
.../6	D. Présentation orale	Structure du discours, maîtrise des moyens didactiques, mise en évidence des éléments clés du travail de brevet et complémentarités, conclusion	
.../6	E. Réponses aux questions	Traitement et justesse des réponses,	
Total des points			NOTE
..... /30		Calcul note : total des points/30*5+1 /6

Soutenance

Le travail de brevet fait l'objet d'une soutenance orale de 30 minutes devant un jury de 2 experts fédéraux.

Durant la soutenance, le candidat présente son travail de brevet durant 10 minutes, puis répond aux questions du jury pendant 15 à 20 minutes.

Évaluation

L'évaluation finale du travail de brevet est constituée sur la base

- du travail écrit évalué par chacun des membres du jury
- de la prestation orale, évaluée par l'ensemble du jury

Le travail de brevet est noté sur 6. La note finale est constituée selon le tableau ci-dessus.